

Attestation de prévoyance

Chorum

Pour les associations ayant un contrat de prévoyance avec Chorum, il est désormais possible d'éditer l'attestation spécifique.

Paramétrage

Les fonctionnalités suivantes ne sont présentes que lorsque les codes organismes suivants sont présents dans liste des organismes de prévoyances (Codification DSN) :

529219040 et 442574166.

D'autre part cette édition n'est disponible que pour les contrats à la convention 66.

Le taux de charge tranche A, B et C qui est demandé dans l'édition est celui de la dernière période de référence. Il s'appuie sur trois rubriques itératives qui sont créées automatiquement :

- TXSALAREEL : Taux de charge réel de tranche A.
- TXSALBREEL : Taux de charge réel de tranche B.
- TXSALCREEL : Taux de charge réel de tranche C.

Il convient de vérifier que les rubriques itérative ont été créées correctement.

Rubrique ▲	Désignation	Formule	Taux	Sens
AGFF_C_TRA	A.G.F.F. sur tranche A cadres	TXSALARIAL	100	+
AGFF_NC_TRA	A.G.F.F. sur tranche A non cadres	TXSALARIAL	100	+
APEC_TRA	Apec sur tranche A	TXSALARIAL	100	+
ASSEDIC65	Contribution spécifique assurance chômage +65ans	TXSALARIAL	100	+
ASSEDIC65	Assurance chômage CDI -26ans	TXSALARIAL	100	+
ASSEDIC_TRA	Assurance chômage sur tranche A	TXSALARIAL	100	+
CET	C.E.T.	TXSALARIAL	100	+
CET_ISO_TRB	C.E.T. Sommes isolées	TXSALARIAL	100	+
CRDSMSA	Remboursement de la dette sociale	TXSALARIAL	98,25	+
CSGDEDUC	C.S.G. déductible	TXSALARIAL	98,25	+
CSGMSANON...	CSG non déductible	TXSALAR...	98,25	+
CSGNONDEDUC	CSG-CRDS non déductible	TXSALARIAL	98,25	+
MALADIE	Maladie	TXSALARIAL	100	+
MALADIE_CA	Maladie Contrat Aidé	TXSALARIAL	100	+
MALADIE_TH	Maladie travailleurs handicapés	TXSALARIAL	100	+
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre tr. A	TXSALARIAL	100	+
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre tr. A	TXSALARIAL	100	+
RETRAITE_C_T...	IRNEO-Retraite cadre tr. A	TXSALARIAL	100	+
RETRAITE_NC_...	IRNEO-Retraite non cadre tr. A	TXSALARIAL	100	+
VIEILLESSE	Vieillesse	TXSALARIAL	100	+
VIEILLESSETOT	Vieillesse sur totalité	TXSALARIAL	100	+
VIEILLESSE_CA	Vieillesse Contrat Aidé tranche A	TXSALARIAL	100	+
VIEILLESSE_MED	Vieillesse/tranche A Médecins -30%	TXSALARIAL	100	+
VIEILLESSE_TU	Vieillesse travailleurs handicapés	TXSALARIAL	100	-

On retrouve ici toutes les taux salariaux des rubriques de cotisation de type tranche A ou de type

Brut.

Si vous éditez une attestation et que le taux de charge édité est égal à zéro, c'est parce pour le mois demandé, les rubriques n'ont pas été calculées.

Il est également nécessaire de regrouper les absences dans les trois motifs d'absences demandés par Chorum.

- Absence sans solde (justifiée ou pas)
- Maladie
- Congé Parental

C'est dans le menu *Paramétrage DSN/Onglet AT&Subrogation* que s'effectue ce paramétrage.

L'édition est disponible par le biais des arrêts de travail DSN.

Il suffit de choisir l'arrêt de travail concerné et de cliquer sur le bouton *Edition Chorum*.

Paramétrage complémentaire

Chorum

CCN DU 15 MARS 1966
DÉCLARATION D'ARRÊT DE TRAVAIL

Logo SIRH

5 POSTE OCCUPÉ AU MOMENT DE L'ARRÊT

- Cadre de direction (directeur, directeur adjoint)
- Cadre hiérarchique (chef de service, chef d'atelier...)
- Cadre fonctionnel (médecin, psychologue...)
- Personnel des services généraux
- Personnel de production (entreprise adaptée)
- Personnel éducatif
- Personnel de soins
- Personnel administratif

6 PRÉCISIONS SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

Rythme de travail :

- Travail de jour
- Travail de nuit
- En arhythmie

Secteur d'activité :

- Secteur Adulte
- Secteur Enfant
- Non applicable

Formule de congés :

- Salarié bénéficiant de congés trimestriels
- Salarié ne bénéficiant pas de congés trimestriels

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DÉCLARATION

- Décompte de Sécurité Sociale** pour l'intégralité des périodes déclarées; Les périodes de franchise déjà connues de Chorum ne nécessitent pas le renvoi du document.
- Pour les arrêts inférieurs à 4 jours, copie du justificatif d'arrêt
- En cas de mi-temps thérapeutique, copie des **attestations de salaire** adressées à la Sécurité Sociale, précisant les salaires bruts et nets à temps partiel et à temps plein
- Formulaire « **Accident causé par un tiers** » si applicable
- En cas de 1ère demande ou de changement le **RIB de l'employeur**

A noter: Pour les salariés non indemnisés par la Sécurité sociale en raison d'un nombre d'heures insuffisant, fournir travail en lieu et place des décomptes la notification de refus de la Sécurité Sociale et la copie des arrêts de.

En cas de rupture de contrat de travail

- Photocopie du certificat de travail.
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'assuré

Valider

Puis, cochez les cases correspondant aux informations demandés, puis cliquez sur valider.

Revision #2

Created 17 November 2021 22:48:29 by Valéry HUMEZ

Updated 28 August 2023 09:45:02 by Jean François KERSERHO